

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER POUR LA PROPRIÉTÉ
DU 230, RUE SAINT-MARC À COATICOOK, DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU
RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI)**

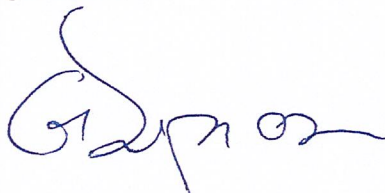
AVIS est donné par la greffière adjointe de la Ville de Coaticook que :

- le 8 mai 2023, le conseil municipal de Coaticook adoptait la première résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 230, rue Saint-Marc ;
- le 10 mai 2023, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation concernant la demande d'un PPCMOI pour cet immeuble;
- le 25 mai 2023, une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet;
- le 25 mai 2023, le conseil municipal de Coaticook adoptait une seconde résolution approuvant, sous certaines conditions, ledit projet;
- le 26 mai 2023, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'un registre jusqu'au 12 juin 2023 pour que le projet soit soumis à la tenue d'un référendum et qu'il n'y a eu aucune demande à cet effet;
- le 12 juin 2023, le conseil municipal de Coaticook adoptait la résolution finale approuvant le projet pour l'immeuble situé au 230, rue Saint-Marc;
- le 5 juillet 2023, la Municipalité régionale de comté de Coaticook émettait un certificat de conformité relatif au projet;
- l'objet de la demande d'un PPCMOI pour l'immeuble situé au 230, rue Saint-Marc, est de permettre l'usage de vente et location de vélos sur une partie de la propriété;

Le PPCMOI pour l'immeuble du 230, rue Saint-Marc est autorisé à compter de la date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, soit le 5 juillet 2023.

DONNÉ à Coaticook ce 13^e jour du mois de juillet 2023.

La greffière,



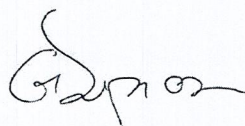
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 13 juillet 2023 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 13 juillet 2023.

Donné à Coaticook, ce 13 juillet 2023.

La greffière,



Geneviève Dupras